



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E43128

VALABLE JUSQU'AU 24/10/2023

ÉDITÉ LE 04/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1934

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/07/2012
113 460

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 572213734

Siret : 572 213 734 00013

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 212382900114

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 335267

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 335267

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : ROGER JEANNIN

52 RUE HOCHÉ
B.P. 96
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Téléphone : 01 46 42 92 62

Fax : 01 46 42 15 26

Portable :

Site Internet :

E-mail : nlienard@jeannin-sas.fr

Responsabilité légale :

LEFEVRE RODOLPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	17/09/2019
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	17/09/2019
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	17/09/2019
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	17/09/2019
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	17/09/2019
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	17/09/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.